

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Cagnes-sur-Mer

Introduction

Afin de rendre la ville accueillante pour les piétons, les cyclistes et répondre à la demande des habitants, les associations vélo des Alpes-Maritimes proposent aux candidats aux élections municipales de Cagnes-sur-Mer 15 propositions sur lesquelles agir.

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.
Considérer le vélo pour ce qu'il est : Le moyen de transport du quotidien.

Action n°2 :

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.
Afin de co-construire une politique mobilité cohérente, il est essentiel de dialoguer régulièrement avec les différents acteurs, dont les représentants des cyclistes et des usagers des mobilités actives, en amont des projets et des révisions de documents d'urbanisme. Cette concertation permet de mieux adapter les projets aux besoins des habitants et de s'assurer de la cohérence des choix techniques au regard des pratiques.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°3 :

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Mettre en place un véritable "squelette" cyclable structurant et sécurisé avec la création d'aménagements cyclables continus et séparés matériellement du reste de la circulation. Basé sur le travail avec les associations d'usagers et le résultat du baromètre FUB 2019 à Cagnes (<https://carto.parlons-velo.fr/?c=06027>)

- *La future ligne de tramway Cagnes St-Laurent est une occasion majeure à ne pas manquer pour une bidirectionnelle express vélo.*
- *Sur le chantier de la nouvelle gare, plane un doute de "on sait pas trop la qualité des ménagement vélo prévus". Les connexion à double sens avenue des alpes au bord de mer, et gare-centre ville, sont primordiales via cette gare et le franchissement autoroute+voies ferrées.*
- *Désenclaver le Val Fleuri et ses groupes scolaires.*
- *L'EuroVélo 8 à jalonner : c'est aussi du business touristique hors saison à saisir.*

Action n°4 :

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines de St-Laurent du Var sur l'avenue de Nice au sud de l'A8 (tram), et via le val fleuri au nord de l'A8. Relier Villeneuve Loubet village par le tunnel.
Le vélo à assistance électrique rend parfaitement crédible les liaisons vers La Colle, St-Paul, Vence et La Gaude. Y aménager et baliser un itinéraire apaisé, hors route à fort trafic, c'est autant de transit automobile venant de l'extérieur en moins pour les Cagnois.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°5 :

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le

plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Le frein principal à l'augmentation de la part modale du vélo est le sentiment d'insécurité généré par le trafic motorisé : 2-roues, voitures, camions.

Y remédier c'est en premier lieu réduire le trafic motorisé en volume et en vitesse.

Action n°6 :

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

En faire la pédagogie auprès des automobilistes connaissant peu ces dispositions, car inexistantes à l'époque de leur examen de conduite.

Action n°7 :

Mener une réflexion sur la place du stationnement voiture qui accapare l'espace public, au détriment des autres usagers piétons et cyclistes, bien plus sobres en la matière.

1 Place voiture en moins c'est 8 places vélo..

Garder la voiture en ville c'est copier en moins bien le parking de Polygone = un combat perdu d'avance pour les commerçants.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°8 :

Offrir du stationnement vélo sécurisé à la gare SNCF, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Le projet actuel de la nouvelle gare annonce 280 places voitures mais aucun chiffre en matière de vélos/trottinettes. Il en faut bien davantage pour la mobilité douce afin d'offrir une alternative sérieuse, avec l'assurance de retrouver son vélo le soir.

Action n°9 :

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. A chaque lieu public, devant chaque infrastructure sportive, chez les commerçants. A l'image du bord de mer sensiblement mieux équipé.

Action n°10 :

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Reproduire, avec des arceaux, le bon exemple du lycée Auguste Renoir dans tous les lycées, collèges et écoles primaires de la commune. Publics et privés.

Sans oublier l'accès à ces groupes scolaires.

Action n°11 :

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Le programme Alvéole de la FUB permet d'apporter jusque 60% du financement de stationnement vélos dans l'habitat social et près des pôles d'échanges.

Action n°12 :

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

S'inspirer de "La casa du vélo" à Sophia-Antipolis et "La Bicyclette" à Grasse, ou encore "Véligo" en région Ile-de-France.

Essayer le vélo à assistance électrique sur nos terres vallonnées, c'est l'adopter.

Action n°13 :

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Promouvoir une culture vélo

Action n°14 :

Favoriser le déploiement du programme national “savoir rouler à vélo” dans les écoles primaires. *Le manque d’activité physique chez les jeunes (et moins jeunes), est un problème majeur, puisque 17% des enfants sont en surpoids. Favoriser le vélo, et notamment son apprentissage à l’école et dans les centres de loisirs, permet d’encourager une pratique physique régulière et participe à l’autonomie des jeunes. Le gouvernement a décidé dans son plan vélo de généraliser le « savoir rouler à vélo» à l’école : tout enfant entrant en 6ème doit être capable de rouler à vélo. La mairie peut accompagner cette mesure.*

Action n°15 :

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Pour être crédible il faut montrer l'exemple.